



PDZA

Plan de développement de la zone agricole
de l'agglomération de Longueuil

Document préparatoire

Consultation publique du 29 avril 2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Qu'est-ce qu'un PDZA ?	6
Démarche du PDZA	7
Phase 1 : Portrait	8
Phase 2 : Diagnostic	14
Phase 3 : Vision et orientations	17
Phase 4 : Plan d'action et mise en oeuvre	22
Prochaine étapes	27
Lexique	29

Une agriculture au cœur de notre urbanité



L'agglomération de Longueuil est un chef de file de l'agriculture périurbaine. Nous devons toutefois composer avec les défis que pose le développement urbain pour assurer la pérennité et la mise en valeur de notre territoire agricole.

Les terres agricoles occupent 32,5 % du territoire de l'agglomération de Longueuil, mais moins de la moitié sont présentement cultivées. En raison du morcellement du territoire, environ 15 % des terres sont inaccessibles aux activités agricoles.

La nécessité de mieux protéger nos zones agricoles n'a jamais été aussi pertinente depuis que nous observons une croissance de la demande pour nos produits locaux. Notre souhaitons accéder à une grande variété d'aliments et favoriser une plus grande proximité avec les producteurs de l'agglomération.

Pour répondre à ces besoins, nous devons agir ensemble pour stimuler le développement de la zone agricole en diversifiant la contribution de l'agriculture aux différents secteurs agroalimentaires.

Ce constat est à la base de la réflexion que nous avons menée avec les différents partenaires des milieux agricoles, économiques et environnementaux pour définir les grandes orientations du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Cette vision du développement agricole repose sur notre capacité de se réappropriier le territoire, de le rendre plus prospère et productif, tout en respectant vos attentes en matière de santé et de respect de l'environnement.

Maintenant, la parole est à vous ! Nous voulons connaître vos préoccupations pour bonifier notre vision à long terme du développement agricole. Vous êtes des partenaires de premier plan dans ce projet qui profitera aux générations actuelles et futures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline St-Hilaire'.

Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

INTRODUCTION

Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, rendu public en 2008, recommandait au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) que le développement de la zone agricole soit davantage valorisé à l'échelle régionale. À cet effet, la Commission proposait la mise en place de plans de développement de la zone agricole (PDZA).

À la suite de cette recommandation, des projets-pilotes ont été élaborés dans huit MRC. Les résultats positifs ont motivé le MAPAQ à déployer la formule des PDZA auprès de l'ensemble des MRC et agglomérations du Québec.

L'agglomération de Longueuil a commencé l'élaboration de son PDZA en mars 2012. Elle n'en était toutefois pas à son premier plan de développement de sa zone agricole. Au début des années 2000, le projet Continuum ville-campagne a été élaboré pour rendre la zone agricole plus accessible, plus attrayante et, surtout, plus productive dans une perspective d'aménagement agriurbain.

L'agglomération de Longueuil est présentement en fin de processus d'élaboration de son PDZA. Le moment est propice pour qu'elle consulte sa population afin d'enrichir cette vision renouvelée de l'agriculture et de la zone agricole grâce à des échanges ouverts et constructifs. Le but de cet exercice de consultation publique est de faire en sorte que l'ensemble des citoyens s'approprie cette richesse collective que sont la zone agricole et les activités qui la mettent en valeur. Nous souhaitons que la zone agricole devienne partie intégrante de leur environnement de vie et source de fierté. C'est dans cet esprit qu'est soumis le plan préliminaire de développement de la zone agricole.

Ce document met en contexte et présente les éléments qui seront discutés durant cette soirée de consultation publique. Il se divise en sept parties :

- 1. Qu'est-ce qu'un PDZA ?**
- 2. Démarche du PDZA**
- 3. Phase 1 : Portrait**
- 4. Phase 2 : Diagnostic**
- 5. Phase 3 : Vision et orientations**
- 6. Phase 4 : Plan d'action et mise en œuvre**
- 7. Prochaines étapes**

Bonne lecture !

QU'EST QU'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) ?

Le PDZA est un document de planification visant la mise en valeur de la zone agricole et des activités et productions agricoles de l'agglomération de Longueuil. Réalisé après concertation avec les acteurs du milieu (agriculteurs, transformateurs, élus, etc.), le PDZA permet de déterminer des actions concrètes pour stimuler le développement de l'agriculture sur le territoire.

Le PDZA est complémentaire avec les diverses démarches de planification de l'agglomération. Il permettra notamment d'enrichir le schéma d'aménagement et de développement, présentement en révision, en ce qui a trait à l'utilisation prioritaire du territoire agricole à des fins agricoles.

« C'est en soutenant l'expression du plein potentiel de l'agriculture que l'on pourra assurer la pérennité du territoire agricole pour les générations futures et contribuer à sa vitalité. Il convient donc de mettre en valeur la zone agricole par l'agriculture. »

- MAPAQ

Le PDZA doit :

- + Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- + Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché;
- + Favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire;
- + Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Le PDZA permet de :

- + Acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles permettant une meilleure appropriation de la zone agricole;
- + Enrichir les connaissances concernant les défis qui touchent le milieu agricole;
- + Mobiliser les acteurs du milieu en ayant pour effet de créer un climat de confiance et une nouvelle dynamique de concertation entre les secteurs municipal et agricole;
- + Établir un lieu d'échanges propice à l'élaboration d'une vision concertée du développement de l'agriculture;
- + Reconnaître le rôle et l'importance de l'agriculture dans le développement des communautés;
- + Déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel de l'agriculture en zone agricole et de réaliser des actions concrètes;
- + Bonifier la planification de l'agriculture incluse dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

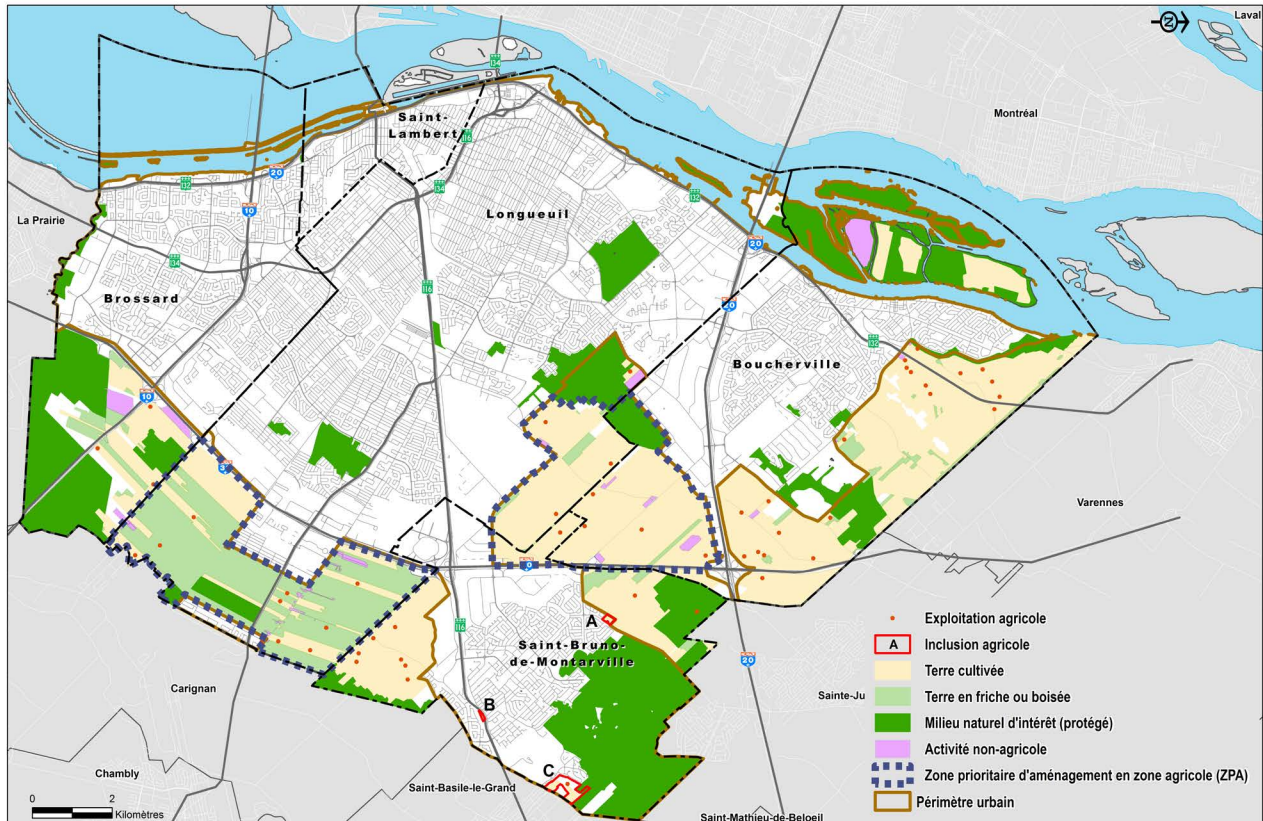
PHASE 1 : PORTRAIT

Le portrait constitue l'assise du PDZA. Essentiellement factuel, il permet de documenter l'état de situation et de comprendre l'évolution historique et les tendances récentes en agriculture sur le territoire. Il permet également de positionner la MRC en faisant des comparaisons géographiques.

Source : Guide d'élaboration d'un PDZA du MAPAQ

La zone agricole, illustrée au plan ci-dessous, d'une superficie de 9 162 ha, occupe 32,5 % de la superficie terrestre totale de l'agglomération de Longueuil (28 174 ha), soit presque le tiers du territoire.

La zone agricole de l'agglomération de Longueuil



Les terres agricoles de l'agglomération sont généralement désignées comme faisant partie des plus belles terres pour la pratique de l'agriculture au Québec.

Superficie agricole des villes de l'agglomération

Villes liées	Zone agricole	% du territoire en zone agricole	% de l'agglomération
Boucherville	3 689 ha	51,80%	40,3 %
Longueuil	2 694 ha	23,30%	29,4 %
Brossard	1 512 ha	33,60%	16,5 %
Saint-Bruno-de-Montarville	1 258 ha	29,80%	13,8 %
Saint-Lambert	-	0%	-
Total agglomération	9 153 ha		100%

Source : Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil, MAPAQ, 2012, et Direction de l'ADT

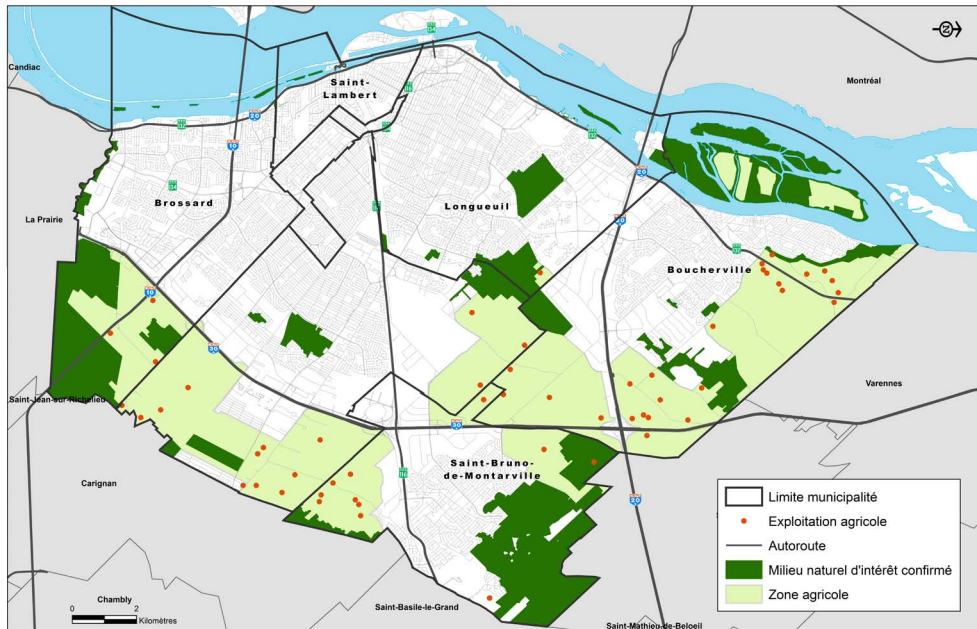
- + Seulement 46 % de la zone agricole est cultivée sur un total d'occupation de 52 %.
- + Environ 13 % de la superficie agricole est en friche.

Bilan de l'occupation de la zone agricole

Villes liées	Superficie agricole	Superficie agricole exploitée	Superficie en friche	Autres superficies en zone agricole*	% du territoire agricole (exploité et friches)
Longueuil	2 694 ha	1 026 ha	819,1 ha	848,9 ha	68,40%
Boucherville	3 689 ha	2 747 ha	224,4 ha	717,6 ha	80,50%
Brossard	1 512 ha	247 ha	56,6 ha	1 208,4 ha	20,00%
Saint-Bruno-de-Montarville	1 258 ha	726 ha	50,8 ha	481,20 ha	61,30%
Total agglomération	9 153 ha	4 746 ha	1 150,4 ha	2 762,9 ha	64,40%

Source : Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil, MAPAQ, 2012, et Direction de l'ADT

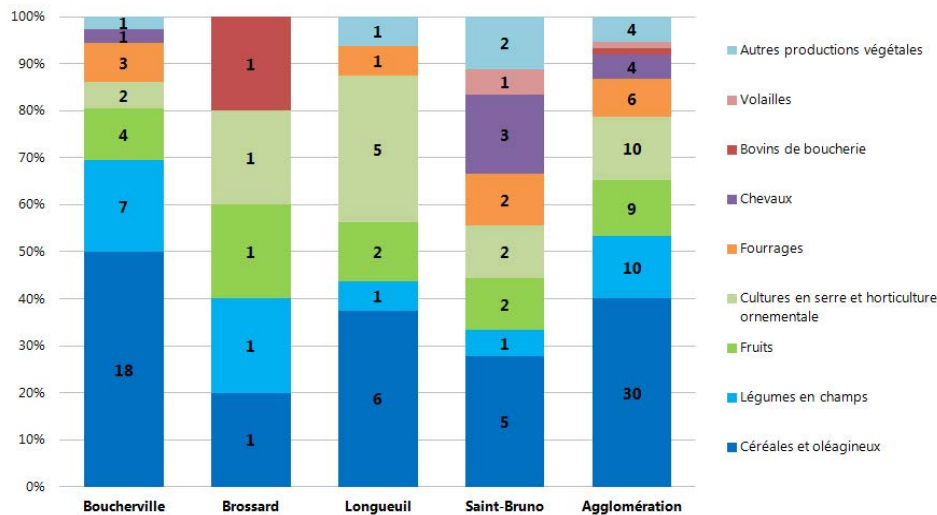
Occupation de zone agricole



Exploitants de la zone agricole

- + En 2010, le territoire de l'agglomération comptait 51 exploitations agricoles. De ce nombre, Boucherville en comptait à elle seule 25. Longueuil vient au second rang avec 13.
- + Le pourcentage des entreprises ayant déclaré la production végétale comme activité principale s'élève à 90 %.
- + La majorité des exploitations ayant comme activité principale les céréales et oléagineux, les légumes et les fourrages sont sur le territoire de Boucherville. De son côté, Longueuil accueille la majorité de la culture abritée et de l'horticulture ornementale. Pour ce qui est des autres types de production, ils sont répartis dans les différentes villes.
- + Sur le territoire de l'agglomération, plus de la moitié des exploitations agricoles ont une superficie de moins de 100 ha. En fait, près de 45 % des exploitations ont moins de 70 ha.

Activités principales des exploitations agricoles



Source: Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil, MAPAQ, 2012

Les exploitations agricoles de l'agglomération sont fortement concentrées dans le secteur des productions végétales.

Revenu brut moyen par hectare cultivé

- + Entre 2004 et 2010, le revenu brut moyen par ferme a augmenté de 43 935 \$, ce qui représente un bond de 24 %. Quant au revenu brut moyen par hectare cultivé, il a progressé de 18,5 % au cours de la même période (passant de 2 279 \$ à 2 700 \$)¹

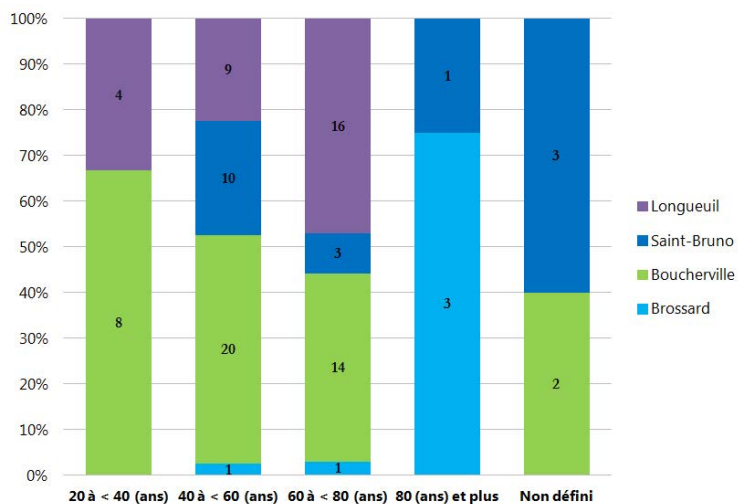
Comparaison pes revenus par hectare

Lieu	Revenu brut par hectare cultivé
Agglomération de Longueuil	2 700 \$
CMM	4 117 \$
Couronne sud	2 759 \$
Laval	18 676 \$
Ailleurs au Québec	4 309 \$

Âge des exploitants agricoles

- + 40 % des membres des exploitations agricoles de l'agglomération ont 60 ans et plus.
- + 12 % des membres sont dans la strate des 20 à 39 ans.
- + On remarque que seules les exploitations agricoles de Boucherville et de Longueuil ont des membres faisant partie de la strate des moins de 40 ans. Sur les 4 membres ayant 80 ans et plus, 3 résident sur le territoire de Brossard.
- + Pour l'agglomération de Longueuil, comme pour l'ensemble du Québec, la relève agricole demeure un enjeu et un défi.
- + Sur les 51 exploitations agricoles du territoire, il y en a 6 où l'on retrouve une relève établie (moins de 40 ans) comme membre principal. Trois autres fermes ont toujours un exploitant principal âgé de plus de 40 ans, mais avec un membre secondaire établi de moins de 40 ans.

Nombre de membres répartis selon les strates d'âge et la ville



Source: Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil, MAPAQ, 2012

¹ Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil, MAPAQ, 2012

Autres activités complémentaires à la ferme

+ Plusieurs exploitants agricoles présents de l'agglomération ont recours à au moins une activité de type circuit court (par exemple, vente de produits à la ferme ou au marché public) afin de mettre en marché leur production (19 fermes ou 37 %). Il s'agit d'un pourcentage plus élevé que la moyenne observée dans les MRC de la couronne sud (16 % des entreprises) et de la CMM (22 % des entreprises).

Le kiosque à la ferme est la formule de mise en marché la plus populaire.

Répartition des activités supplémentaires à la ferme

	Kiosque ferme	Autocueillette	Marché public	Agrotourisme
Exploitations qui font au moins une activité	18	7	6	1

Source: Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil, MAPAQ, 2012

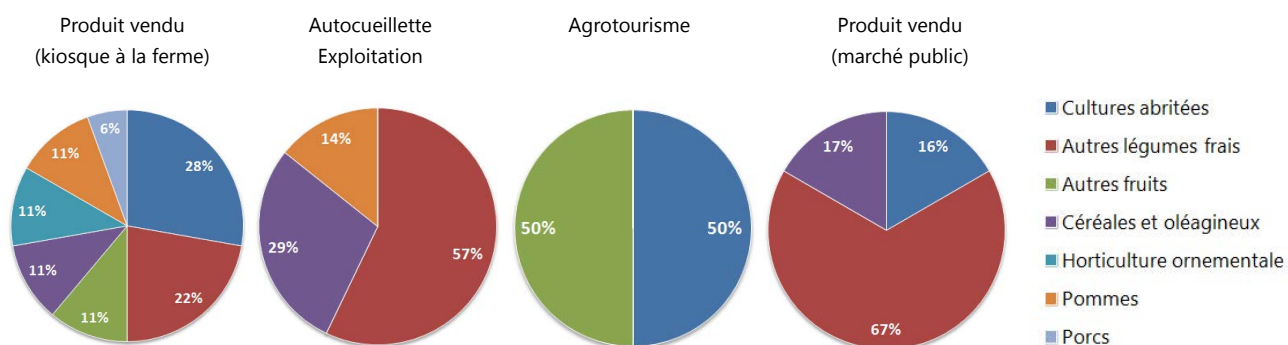
+ Tous types de production confondus, le kiosque à la ferme est la formule de mise en marché la plus populaire. La vente par circuits courts est particulièrement populaire auprès des producteurs de légumes frais. En effet, ces produits sont vendus dans un kiosque sur la ferme, au marché public ou par l'autocueillette offerte par les exploitants.

+ D'un autre côté, l'agrotourisme n'est pas très répandu.

La transformation agroalimentaire

+ Sur le territoire de l'agglomération, l'agroalimentaire constitue une source d'emploi pour bon nombre de travailleurs. En effet, on y retrouve non seulement des exploitations agricoles, mais également des entreprises de transformation, de distribution et d'approvisionnement.

Nombre d'exploitants procédant à un circuit court ou à l'agrotourisme



Source: Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil, MAPAQ, 2012

+ Le secteur de la fabrication d'aliments occupe d'ailleurs le deuxième rang quant aux revenus générés, derrière celui du matériel de transport.

+ En plus de la production d'aliments, c'est un total de 170 entreprises en lien avec l'alimentation et l'agroalimentaire que nous retrouvons sur le territoire de l'agglomération. Le nombre d'emplois généré par ces entreprises surpasse les 7 200.

+ Il est à noter que la majorité de ces entreprises ne se retrouvent pas en zone agricole.

Morcellement des terres

+ L'agglomération de Longueuil a un problème de morcellement des terres en milieu agricole. Il y a environ 1 300 ha qui sont inaccessibles aux activités agricoles en raison du morcellement. Ils représentent environ 15 % de la superficie totale de la zone agricole.

+ Le phénomène est concentré essentiellement à Longueuil, sur un grand secteur qui s'étend entre la Grande Allée et les limites de Saint-Bruno-de-Montarville, à l'est de l'A-30.

Environnement

+ Le bassin versant de la rivière Richelieu comprend 436 000 habitants répartis sur 2 506 km² de territoire. Sur un parcours de 124 km, il touche en partie ou en totalité à 8 MRC et agglomération et 66 villes et municipalités. La zone agricole de l'agglomération de Longueuil est principalement localisée dans le sous-bassin de la rivière L'Acadie, quoi qu'une portion se trouve aussi dans le bassin versant du fleuve Saint-Laurent. Ces bassins versants sont dits dégradés en raison d'un haut taux de phosphore. En vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), les cours d'eau sont dits dégradés quand la concentration de phosphore est supérieure au critère d'eutrophisation, qui est de 0,3 mg/L.

+ Des milieux naturels riches en flore et en faune ainsi que des paysages naturels et humanisés concourent de manière importante à l'identité patrimoniale et culturelle du territoire. Les principaux ensembles naturels d'intérêts présents sur le territoire sont les suivants :

Boisés

Du Tremblay (Boucherville et Longueuil)	382 ha
De Brossard	866,35 ha
De Saint-Hubert (Longueuil)	87,76 ha
Saint-Bruno-de-Montarville	71,75 ha
Parc national des îles de Boucherville	859,76 ha

Corridor forestier métropolitain

Milieux humides

La tourbière de Saint-Bruno-de-Montarville : il s'agit de la plus grande tourbière de ce type en Montérégie.

PHASE 2 : DIAGNOSTIC

Le diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses du développement de l'agriculture ainsi que les opportunités ou les contraintes. Il est établi à partir des constats dégagés lors de l'analyse des données colligées au moment de dresser le portrait. Cette étape est essentielle pour définir ultérieurement la vision cohérente de l'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire et pour orienter les actions du PDZA.

Source : Guide d'élaboration d'un PDZA du MAPAQ

L'analyse du portrait agricole et agroalimentaire met en lumière une série de constats sur l'état du territoire et du développement. Le tableau ci-dessous présente les principaux constats qui alimenteront le diagnostic et les phases suivantes.

CATÉGORIE	CONSTATS
Positionnement de la zone agricole	Zone agricole stratégique et accessible
	Caractéristiques naturelles hautement favorables
Utilisation du territoire agricole	Diversité des enjeux agricoles dans les villes de l'agglomération
	Terres morcelées de superficies réduites et de propriété externe
	Pourcentage important de terres en friche
	Réduction du nombre d'entreprises agricoles, mais non des superficies exploitées
	Territoire agricole sous une pression urbaine contrôlée
Exploitations agricoles sur le territoire	Exploitants agricoles non propriétaires des sols
	Davantage de petites exploitations agricoles.
	Taille des fermes ayant des conséquences sur les revenus générés
	Forte prédominance des productions végétales ayant des impacts sur la nature des dépenses d'entreprise
	Revenus par hectare cultivé inférieurs
	Productions à valeur ajoutée
	Développement de circuits courts comme moyen de mise en marché
	Enjeu de relève et de transfert des entreprises
Autres constats liés au potentiel de développement	Présence d'un pôle agroalimentaire
	Présence d'institutions de formation et de recherche
	Marchés publics sur le territoire
	Freins découlant du Règlement sur les exploitations
	Menaces à la qualité des sols
	Menaces agricoles (REA)
	Impact de l'agriculture sur les cours d'eau
	La présence de plusieurs menaces à la qualité des sols agricoles

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

CATÉGORIE	CONSTATS
Forces	Positionnement géographique et conditions biophysiques (production, marchés, innovation)
	Structure existante pouvant appuyer le développement de l'agriculture (circuits courts, acteurs économiques)
	Stabilité de la superficie de la zone agricole, malgré son contexte périurbain
	Diversité de la situation des fermes de l'agglomération (sur le plan des revenus)
	Dynamisme régional (outils, initiatives et projets)
Faiblesses	Utilisation maximale des superficies cultivées par les fermes (peu d'expansion possible à même les exploitations)
	Sentiment d'un faible niveau d'engagement des acteurs municipaux et économiques régionaux envers l'agriculture
	Accessibilité difficile aux terres agricoles en raison de leur morcellement et de leur appartenance à des non-résidents et des non-producteurs
	Fort pourcentage du territoire agricole non occupé par les exploitations agricoles (48 %)
	Développement et promotion de l'agrotourisme et des activités récréatives liées aux fermes, alors que plusieurs exploitations agricoles sont présentes dans les circuits courts (affichage, réseau routier, gouvernance, etc.)
	Valeur élevée des terres
	Faible sentiment d'appartenance au territoire agricole et peu de reconnaissance de celui-ci en termes de patrimoine collectif à préserver
	Faible attachement des producteurs agricoles comme entité. Les mondes urbains et agricoles évoluent souvent en parallèle
	Manque de ressources dédiées pour accompagner les producteurs et offrir un soutien aux entreprises agricoles en comparaison avec d'autres secteurs
Opportunités	Attractivité du territoire agricole (qualité, accessibilité, proximité des marchés, etc.)
	Banque de terres agricoles appartenant aux villes
	Agrotourisme et activités récréatives à la ferme et dans les boisés protégés
	Nombreux acteurs privés actifs dans le secteur (transformateurs, fabricants, distributeurs, détaillants, services-conseils, R&D, etc.)
	Établissement d'un modèle d'agriculture périurbaine
	Développement de l'agriculture urbaine dans une approche complémentaire au PDZA
	Reconnaissance de zones prioritaires d'aménagement agricole comme milieux particuliers de développement agricole
Contraintes	Pressions urbaines (préservation de la zone agricole et enjeux de cohabitation)
	Peu de contrôle des producteurs sur les terres agricoles (fort pourcentage de terres louées appartenant à des non-producteurs, des non-résidents du Québec)
	Accès difficile aux terres agricoles pour de multiples raisons (coût, propriété externe, REA, etc.)
	Freins existants au démarrage d'entreprises agricoles traditionnelles (disponibilité des terres, valeur, REA, etc.)
	Peu d'identité agricole présente sur le territoire d'intérêts variables des villes liées en raison des particularités de leur situation
	Faible potentiel d'exploitation des terres agricoles non cultivées du territoire, notamment en raison du REA ou du morcellement, qui peut générer l'idée de vouloir y développer
	Obligations de protection de certains ensembles naturels imposées par le PMAD. Les mesures de protection des boisés et des corridors forestiers métropolitains freinent le potentiel d'utilisation du territoire à des fins agricoles
	Situation dégradée du bassin versant de la rivière Richelieu

En synthèse, on peut dégager deux visages de l'agriculture de l'agglomération de Longueuil. D'un côté, des exploitations agricoles dynamiques qui occupent plus de 52 % du territoire agricole de l'agglomération et qui cultivent pratiquement 90 % des superficies de leur ferme. Ces exploitants agricoles sont confrontés aux enjeux habituels de production (revenu, coût des intrants, relève, main-d'œuvre, etc.).

De l'autre, une zone agricole davantage passive qui possède un potentiel de développement pour des formes dites moins classiques d'agriculture. La passivité de cette portion s'explique par différentes problématiques liées aux contraintes réglementaires (ex. : REA), au morcellement des terres, aux difficultés dues au développement de modèles agricoles différents (biologique ou autres) et à la forte présence de milieux naturels.

Le PDZA de l'agglomération de Longueuil devra s'adresser à la fois à l'agriculture « traditionnelle » dynamique sur son territoire et au développement de sa multifonctionnalité dans les zones moins propices au développement d'une agriculture de masse.

Il devra composer avec des réalités différentes en fonction de ses portions du territoire, d'où la nécessité qu'il puisse choisir et promouvoir quelques projets phares pouvant rassembler l'ensemble des intérêts du milieu et assurer la mobilisation de chacun autour de leur réalisation.

Que l'on regarde son côté dynamique ou passif, un constat demeure : l'agglomération de Longueuil est résolument un modèle d'agriculture périurbaine avec toutes les forces et les défis que cela comporte. Elle doit tirer davantage profit de cette réalité.

PHASE 3 : VISION ET ORIENTATIONS

La vision concertée est une composante essentielle du PDZA. Elle donne une ligne directrice au plan et contribue à mobiliser les forces vives du milieu. Elle est en quelque sorte le reflet de la vision d'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire.

L'élaboration de la vision concertée permet d'aborder les grands défis touchant le secteur selon le milieu. Il s'agit de convenir d'une image globale qui indique où nous souhaitons être dans 15 à 20 ans. La rédaction de cette vision fournit les lignes directrices en fonction desquelles les actions devraient être orientées afin qu'elles soient solidaires, cohérentes et convergentes.

Source : Guide d'élaboration d'un PDZA du MAPAQ

L'agglomération de Longueuil, chef de file de l'agriculture périurbaine au Québec, possédant une identité agricole et agroalimentaire forte au bénéfice de ses producteurs agricoles, de sa population, de son économie et de son milieu de vie.

En 2035, l'agglomération de Longueuil s'impose comme chef de file de l'agriculture périurbaine. Elle a implanté une chaîne d'innovation à laquelle l'ensemble des acteurs du territoire contribue. Cette chaîne permet de soutenir l'expression d'une agriculture misant sur des milieux urbains et ruraux, la diversité du milieu ainsi que le développement des produits et l'amélioration des pratiques environnementales. Elle contribue également à encourager les producteurs agricoles à miser davantage sur les forces de l'agriculture périurbaine en réduisant certains risques vécus au sein des entreprises. Grâce à cette chaîne d'innovation, au projet Éco-Territoire 21 et aux autres efforts déployés pour faire modifier les interdictions de remise en culture des terres imposées par le REA, le territoire agricole de l'agglomération est davantage cultivé et de nouvelles entreprises agricoles s'y sont implantées. La majorité d'entre elles sont à valeur ajoutée, tournée vers une fonction alimentaire plus locale ou encore non alimentaire, ce qui contribue à faire rayonner davantage la zone agricole dans le milieu et à augmenter le revenu moyen par hectare cultivé.

Ce rayonnement des entreprises agricoles et de la zone agricole de l'agglomération est encouragé et promu par le développement d'un branding agglomération, mettant en valeur ses producteurs, ses produits régionaux ainsi que ses caractéristiques naturelles et autres fonctions. Les produits de l'agglomération sont recherchés par les consommateurs et davantage accessibles dans différents canaux de commercialisation, tant à la ferme que par d'autres réseaux (agrotourisme, marchés publics, maillage avec les restaurateurs, transformateurs ou épicerie, etc.).

L'ensemble des efforts déployés contribue à promouvoir l'importance de maintenir une zone agricole dynamique ainsi qu'un territoire agricole mis en valeur dans toutes ses dimensions qui participe à la qualité de vie offerte à la population et rend incontournable la nécessité d'en assurer la pérennité.

Pour favoriser l'atteinte de la vision, quatre orientations stratégiques sont priorisées :

1. Assurer la pérennité des terres agricoles et favoriser l'accès aux terres agricoles pour la réalisation d'activités et de projets agricoles
2. Mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu
3. Accroître la contribution de l'agriculture au secteur agroalimentaire régional et ses diverses retombées
4. Soutenir le développement d'une chaîne d'innovation régionale axée sur l'alimentation locale, les créneaux innovants, les pratiques environnementales et les biens et services environnementaux

1

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER LEUR ACCÈS POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS ET DE PROJETS AGRICOLES

Le caractère périurbain de la zone agricole de l'agglomération soulève deux préoccupations quant à la pérennité des sols agricoles à des fins d'agriculture : la demande de terrains à des fins d'activités urbanisées et la possession des terres agricoles par des non-producteurs à des fins spéculatives. Bien qu'à l'échelle des autorisations de la CPTAQ on remarque une certaine stabilité de la zone agricole de l'agglomération, la rareté des sols agricoles présents, et particulièrement ceux propices à l'agriculture, fait en sorte qu'il faille assurer leur pérennité. Parmi les interventions affectant la pérennité des sols agricoles sur le territoire, notons :

- + Le remblaiement des terres agricoles
- + L'ajout d'usages non agricoles ou non liés à l'agriculture
- + L'utilisation d'autres produits sur les terres agricoles

Il en résulte des difficultés pour l'implantation de nouvelles entreprises agricoles, l'établissement de la relève, la croissance des exploitations existantes ainsi que l'atteinte des objectifs de remise en culture des terres fixés par le futur SAD. L'accès au territoire agricole constitue donc un enjeu majeur pour l'avenir.

Le développement de stratégies régionales visant à favoriser l'accès aux terres agricoles pour la réalisation d'activités et de projets agricoles devient donc un premier pilier du PDZA de l'agglomération.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- + Réduire la proportion de terres agricoles possédées par des propriétaires non producteurs (rétrocession aux producteurs, possession par les villes, etc.);
- + Rendre accessibles de nouveaux blocs de terres à la réalisation d'activités agricoles pour les fermes existantes et la relève (remembrement, remise en culture des terres en friche, banque de terres ou de parcelles, etc.);
- + Augmenter les superficies cultivées de 10 %, soit environ 490 ha (objectifs du nouveau SAD de l'agglomération actuellement en élaboration);
- + Accroître le contrôle et revoir l'encadrement de certaines activités modifiant la composition des sols agricoles (ex. : remblaiement, autres matières utilisées, etc.).

L'accès aux terres agricoles pour la réalisation d'activités et de projets agricoles est présentement complexe et limité sur le territoire.

2

METTRE EN VALEUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE AGRICOLE DANS UNE OPTIQUE DE QUALITÉ DE VIE DU MILIEU

Outre la production agricole, la composition de la zone agricole de l'agglomération laisse aussi place à des ensembles et à des fonctions pouvant davantage être mis en valeur dans la dynamique régionale et donnant le goût d'en favoriser le maintien comme facteur de qualité de vie. Par exemple :

- + Boisés (Brossard, Du Tremblay, Boucherville, etc.)
- + Milieux humides (notamment la tourbière Saint-Bruno-de-Montarville)
- + Corridors forestiers métropolitains
- + Paysages (agricoles et naturels)

Ces caractéristiques du territoire posent trois questions fondamentales. Quelles interventions prioriser pour favoriser la pérennité du territoire? Quelles formes d'agriculture sont compatibles avec les particularités environnementales du milieu? Quels concepts de mise en valeur peuvent être promus dans une optique de valorisation de l'ensemble de la zone agricole?

Voilà pourquoi assurer la pérennité des sols agricoles et mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de multifonctionnalité et de qualité de vie du milieu constituent le deuxième pilier du PDZA de l'agglomération.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

- + Élaborer un concept de valorisation de la zone agricole basé sur les caractéristiques naturelles du milieu.

3

ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE AU SECTEUR AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL ET SES DIVERSES RETOMBÉES

L'agglomération de Longueuil compte plusieurs transformateurs d'importance sur son territoire, de grands acheteurs de denrées agricoles et bon nombre d'autres entreprises touchant le secteur de la fabrication et de la distribution d'aliments. Ceci sans compter la présence de nombreux restaurateurs qui desservent un fort bassin de population.

Malgré la forte présence d'un réseau de transformation et de distribution, une part importante de la production agricole actuelle est plutôt destinée à de grands marchés externes au territoire.

Malgré la proximité des marchés, un climat et des sols propices, les valeurs agricoles produites à l'hectare demeurent peu élevées en comparaison avec celles observées à l'échelle de la CMM.

Les activités complémentaires présentes à la ferme se développent souvent de façon isolée sur l'initiative des producteurs. On remarque aussi une popularité grandissante pour une alimentation davantage locale, comme en témoigne la présence de marchés publics sur le territoire.

Étant donné le potentiel présent sur le territoire, l'accroissement de la contribution de l'agriculture au secteur agroalimentaire régional et ses diverses retombées se veut le troisième pilier du PDZA.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- + Faire progresser le revenu moyen par hectare cultivé tout en tenant compte des revenus nets;
- + Accroître la demande de la population pour des produits locaux et régionaux;
- + Encourager la complémentarité entre l'agriculture existante et l'agriculture future davantage tournée vers l'alimentation locale;
- + Accroître l'utilisation des productions locales par les transformateurs régionaux;
- + Accroître le développement des activités complémentaires à la ferme et leur utilisation par la population.

4

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CHAÎNE D'INNOVATION RÉGIONALE AXÉE SUR L'ALIMENTATION LOCALE, LES CRÉNEAUX INNOVANTS, LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET LES BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

L'agglomération de Longueuil compte sur son territoire bon nombre d'acteurs impliqués dans différentes facettes de l'agriculture (développement économique, environnemental, recherche et développement, formation, transformation, etc.). Elle souhaite également influencer le développement de son agriculture en tirant avantage de son contexte périurbain.

Bien que les acteurs présents soient dynamiques, il semble exister peu de synergie en mesure de soutenir, de façon concertée et cohérente, les visées du PDZA. Pourtant, on remarque sur le territoire la présence de plusieurs facteurs ou potentiels favorisant l'implantation d'une véritable chaîne d'innovation :

- + Recherche et développement (thinking et zones d'expérimentation)
- + Transfert (des connaissances ou technologies)
- + Implantation en entreprise (exploitations existantes ou nouvelles exploitations)
- + Débouchés et aide à la commercialisation des produits développés
- + Promotion au sein de la population (demande)
- + Rayonnement et prospection

Cette chaîne d'innovation doit viser à maximiser l'implantation d'activités agricoles à valeur ajoutée sur le territoire tout en aidant à réduire les risques appréhendés chez les producteurs agricoles actuels et futurs intéressés par les créneaux retenus. Elle peut aussi prioriser le développement de pratiques environnementales ou écoresponsables, une approche de développement prenant en considération le respect de l'environnement, en réponse à la proximité avec les secteurs urbanisés et les enjeux des bassins versants dégradés.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

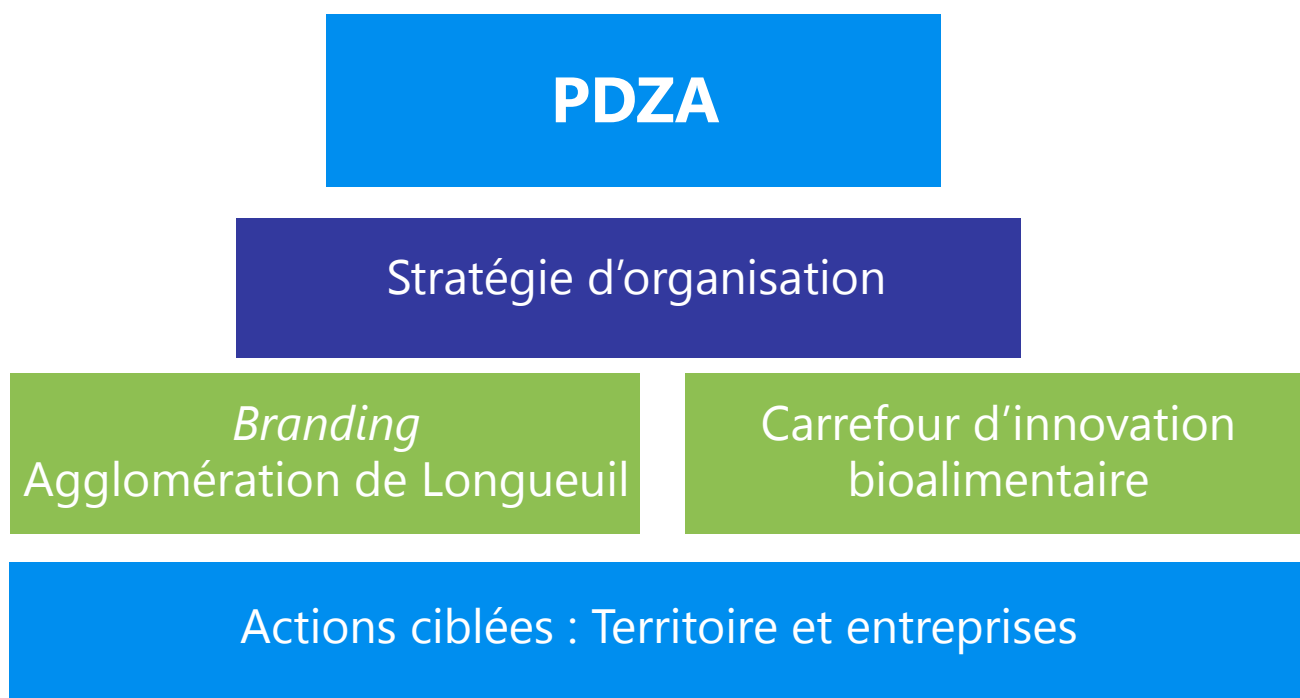
- + Assurer le développement d'activités agricoles à valeur ajoutée;
- + Soutenir l'implantation des créneaux structurants retenus;
- + Assurer le soutien et l'accompagnement requis pour les entrepreneurs agricoles.

PHASE 4 : PLAN D'ACTION

Le plan d'action constitue une composante charnière du PDZA. Prenant appui sur le diagnostic et la vision concertée, il décrit les moyens ciblés pour atteindre les objectifs.

La préparation du plan d'action s'appuie donc sur les 4 orientations et les objectifs dans la foulée de la vision concertée. Ce plan vise à déterminer des actions précises à réaliser et à se donner les outils et moyens pour y arriver. (Qui?, Quand ?, Combien ?, Comment ?).

Source : Guide d'élaboration d'un PDZA du MAPAQ



1 STRATÉGIE D'ORGANISATION

Description sommaire :

- + Doter l'agglomération de Longueuil d'un mécanisme apte à assurer le déploiement et le suivi du PDZA
- + Doter l'agglomération d'outils de communication du PDZA pour rejoindre et interpeller l'ensemble des acteurs

Orientations liées

Assurer le déploiement du PDZA, de ses 4 orientations et leur mise en œuvre

Objectifs poursuivis

- Assurer la synergie requise pour l'atteinte des objectifs

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- 1-1** Créer et soutenir une table de suivi du PDZA (formule, composition, etc.) et convenir des rôles de chacun (agglomération, villes liées, organismes et acteurs)
- 1-2** Préparer une trousse de communication du PDZA et en assurer sa diffusion dans le milieu (organismes, médias, villes liées, population, etc.)
- 1-3** Dresser l'éventail des ressources humaines et des programmes régionaux existants en lien ou pouvant être en lien avec les orientations, objectifs et actions du PDZA
- 1-4** Enchâsser les éléments clés du PDZA dans le schéma d'aménagement et de développement et dans son plan d'action

2 BRANDING DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Description sommaire :

- + Mettre en place les outils qui aideront à faire connaître et à promouvoir l'offre de produits et celle rattachée aux caractéristiques naturelles, paysagères et patrimoniales du territoire
- + Appuyer les efforts des entrepreneurs agricoles, des villes et des organismes dans le développement de l'offre de produits ou de mise en valeur de la zone agricole
- + Donner un visage à l'agriculture des villes liées de l'agglomération et donner le goût à leur population de profiter des diverses composantes de la zone agricole

Orientations liées

Orientation 2

Mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu

Orientation 3

Accroître la contribution des activités agricoles à l'agroalimentaire régional et ses diverses retombées

Objectifs poursuivis

- ▶ Accroître la demande de la population pour des produits locaux et régionaux
- ▶ Encourager la complémentarité entre l'agriculture existante et l'agriculture future davantage tournée vers l'alimentation locale
- ▶ Accroître le développement des activités complémentaires à la ferme et leur utilisation par la population
- ▶ Élaborer un concept de valorisation de la zone verte basé sur les caractéristiques naturelles du milieu

ACTIONS SPÉCIFIQUES

2-1 Développer les outils de base pour le branding de l'agriculture et de la zone agricole de l'agglomération

2-1-1 Donner une image et un visuel au Continuum ville-campagne

2-1-2 Créer des outils de base (ex. : portail web et répertoire papier - produits, producteurs et activités, kiosque amovible, affichage sur le territoire, brigade, événements, etc.)

2-1-3 Développer les partenariats (organismes, entreprises privées, producteurs, etc.)

2-2 Développer les opportunités de positionnement des entreprises, des produits et des activités et les activités de promotion. Par exemple : projets liés aux marchés publics, maillages producteurs-transformateur (programmes ACCORD et Gazelles), maillages producteurs-restaurateurs (tourisme gourmand), espaces-tablettes, etc.

2-3 Développer l'offre territoriale et de produits (voir volet 4 : Territoire et entreprises)

2-3-1 Offre de produits et de services (lier l'agrotourisme et les activités complémentaires à la ferme, notamment)

2-3-2 Offre territoriale (boisés et autres milieux naturels, paysages à des fins récréatives, aménagement à des fins de préservation, d'observation, d'interprétation, de culture adaptée, ensembles patrimoniaux, etc.)

3 CARREFOUR D'INNOVATION BIOALIMENTAIRE

Description sommaire :

- + Rassembler les acteurs présents sur le territoire, leurs efforts, leurs expertises, les technologies et les équipements autour d'objectifs communs visant à influencer le développement de l'agriculture
- + Assumer un leadership en conception de projets, formation et accompagnement

Orientations liées

Orientation 3

Accroître la contribution des activités agricoles à l'agroalimentaire régional et ses diverses retombées

Orientation 4

Soutenir le développement d'une chaîne d'innovation régionale axée sur l'alimentation locale, les créneaux innovants, les pratiques environnementales et les biens et services environnementaux

Objectifs poursuivis

- ▶ Faire progresser le revenu moyen par hectare cultivé tout en tenant compte des revenus nets
- ▶ Encourager la complémentarité entre l'agriculture existante et l'agriculture future davantage tournée vers l'alimentation locale
- ▶ Assurer le développement d'activités agricoles à valeur ajoutée
- ▶ Soutenir l'implantation des créneaux structurants retenus
- ▶ Assurer le soutien et l'accompagnement requis pour les entrepreneurs agricoles

ACTIONS SPÉCIFIQUES

3-1 Réaliser les activités de démarrage requises

3-1-1 Cibler les partenaires du territoire et créer un répertoire des organismes, des entreprises, des technologies et des équipements du territoire

3-1-2 Cibler des partenaires hors du territoire de l'agglomération

3-1-3 Rassembler les programmes offerts en innovation et les partenaires

3-2 Valider les créneaux du carrefour d'innovation axé sur l'agriculture périurbaine

3-2-1 Sonder les besoins des producteurs existants et de leur relève, projets d'implantation

3-2-2 Réaliser des études d'opportunité sur certains créneaux (ex. : cultures abritées, maraîcher, méthodes de culture, pratiques environnementales et biens et services environnementaux)

3-2-3 Déterminer les priorités ou les opportunités

3-3 Générer l'innovation

3-3-1 Déployer un programme d'expérimentation (interne ou à l'aide des partenaires)

3-3-2 Réaliser des bancs d'essai ou des vitrines

3-4 Faire connaître et transférer l'innovation

3-4-1 Créer un cercle des entrepreneurs en agriculture et agroalimentaire

3-4-2 Réaliser des activités de formation

3-4-3 Développer l'offre d'accompagnement par les organismes en place

4 ACTIONS CIBLÉES : TERRITOIRE ET ENTREPRISES

Description sommaire :

- + Assurer des possibilités de croissance pour les entreprises agricoles existantes et le démarrage de nouvelles entreprises
- + Prévoir une série d'actions basées sur les enjeux de pérennité et de mise en valeur du territoire
- + Générer une offre à promouvoir dans le cadre du branding agglomération

Orientations liées

Orientation 1

Assurer la pérennité des terres agricoles et favoriser leur accès pour la réalisation d'activités et de projets agricoles

Orientation 2

Mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu

Objectifs poursuivis

- ▶ Maintenir les acquis
- ▶ Réduire la proportion de terres agricoles possédées par des propriétaires non producteurs
- ▶ Rendre accessibles de nouveaux blocs de terres à la réalisation d'activités agricoles pour les fermes existantes et la relève
- ▶ Augmentation des superficies cultivées de 10 % (environ 490 hectares)
- ▶ Accroître le contrôle et revoir l'encadrement de certaines activités modifiant la composante des sols agricoles
- ▶ Élaborer un concept de valorisation de la zone verte basé sur les caractéristiques naturelles du milieu

ACTIONS SPÉCIFIQUES

4-1	Réaliser les essais de culture à l'intérieur de l'Éco-Territoire 21 afin d'envisager les formes d'agriculture compatibles avec le milieu
4-2	Demander aux villes liées de préparer une stratégie de mise en valeur des caractéristiques naturelles présentes à l'intérieur de la zone agricole (ex. : boisés, milieux humides, paysages)
4-3	Dresser une liste des parcelles agricoles disponibles chez les producteurs
4-4	Dresser une banque de terres disponibles, notamment celles appartenant aux villes liées
4-5	Accélérer les efforts de remembrement et réaliser des démarches auprès des propriétaires de terre non agriculteurs pour encourager la rétrocession (villes liées ou producteurs)
4-6	Effectuer un bilan des activités pouvant affecter la pérennité des sols agricoles et revoir l'encadrement régional (remblaiement, autres matières fertilisantes, etc.)
4-7	Répertorier les paysages d'intérêt et mettre sur pied un circuit régional des paysages naturels et bâtis intégré à l'offre touristique agricole
4-8	Bonifier l'offre de services aux exploitations agricoles existantes en matière de main-d'œuvre, de relève ou de transfert d'entreprises
4-9	Mettre en place un programme d'accompagnement afin d'encourager le développement de la transformation à la ferme
4-10	Mettre sur pied un circuit régional et un programme d'accompagnement afin d'encourager le développement de l'agrotourisme et l'intégrer à l'offre touristique de l'agglomération
4-11	Réaliser une étude d'opportunité sur les potentiels de développement de l'agriculture tenant compte des contraintes du REA et du SAD
4-12	Mettre en place des moyens d'aide ou d'assistance municipaux pour encourager l'arrivée d'entreprises agricoles

PROCHAINES ÉTAPES

La présentation des quatre grandes phases du plan PDZA et l'exercice de consultation publique constituent la dernière étape d'élaboration du PDZA avant la remise du document final.

En tant que citoyens, votre participation, sous forme d'échanges et de commentaires, est essentielle afin de valider les orientations et actions de ce PDZA de l'agglomération de Longueuil. Ultimement, la zone agricole de l'agglomération de Longueuil et les activités qui la mettent en valeur doivent constituer une source de fierté pour l'ensemble de la population et une partie intégrante de votre milieu de vie.

Les commentaires qui seront émis durant cette soirée de consultation publique ou déposés sur le site web dédié au PDZA (longueuil.ca/pdza) permettront de bonifier les éléments clés du PDZA, soit ses orientations et son plan d'action.

Le PDZA final devrait être déposé en juillet au conseil d'agglomération pour approbation de la part des élus. À la suite de son adoption, l'agglomération, ses villes liées ainsi que les principaux intervenants devront assurer sa mise en œuvre.



Voici quelques questions concernant la zone agricole de l'agglomération de Longueuil autour desquelles nous vous invitons à réfléchir :

- 1.** Quelles sont vos attentes en matière d'agriculture pour l'agglomération de Longueuil ?
- 2.** Quelles sont les activités ainsi que les productions agricoles que vous souhaitez voir se développer dans la zone agricole ?
- 3.** Comment favoriser un rapprochement entre les citadins et les agriculteurs de notre territoire ?
- 4.** Quelles sont les productions agricoles que vous souhaiteriez voir se développer sur votre territoire ?
- 5.** La zone agricole de Longueuil répond-t-elle à vos attentes ?
- 6.** Comment l'agriculture de Longueuil peut-elle s'inscrire dans des dynamiques comme l'approvisionnement local, l'agrotourisme, le récréotouristique, etc. ?
- 7.** Quels rôles doivent jouer les villes liées dans la mise en valeur de la zone agricole ?
- 8.** Comment concilier préservation des milieux naturels, corridor forestier et augmentation des terres en culture ?
- 9.** Comment voyez-vous la cohabitation entre la zone urbaine et agricole du territoire ?
- 10.** Comment encourager et soutenir la relève agricole à venir s'établir dans notre zone agricole ?
- 11.** Vous considérez-vous suffisamment au fait et informé des activités agricoles de l'agglomération ? De quelle façon souhaiteriez-vous être informé ou impliqué ?
- 12.** Quels sont les créneaux de production et de transformation à favoriser ?
- 13.** Comment voyez-vous le rôle des citoyens urbains dans la mise en valeur de la zone agricole ?
- 14.** Considérez-vous l'agriculture comme une activité importante pour une agglomération urbaine comme celle de Longueuil ?

LEXIQUE

Agriculture

Ensemble des activités développées par l'homme qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation.

Agroalimentaire

Se dit du secteur d'activité économique qui concourt à la production, à la transformation, à l'exploitation et au conditionnement des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale.

Bioalimentaire

Se dit de ce qui se rapporte à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce de ces produits ainsi qu'à la restauration.

Agriculture urbaine

Elle est l'ensemble des activités de production d'aliments souvent, mais pas exclusivement, réalisées à petite échelle dans la ville et qui utilisent des ressources, des produits et des services qui se trouvent dans la ville. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : communautaire, commerciale ou privative, etc.

Agriculture périurbaine

Une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire entre la ville et la campagne, entretenant des liens commerciaux avec le milieu urbain en plus d'être soumise aux effets de la proximité de celui-ci.

Bien qu'elle puisse, selon cette définition, prendre place autour de n'importe quelle ville, il est particulièrement pertinent de s'attarder à celle que l'on pratique dans un contexte métropolitain. En effet, dans les grands centres urbains comme celui de l'agglomération, le développement exerce généralement des pressions plus importantes sur l'agriculture, et les sols agricoles y sont parmi les meilleurs du Québec.

Agrotourisme

Une expérience touristique réalisée dans le milieu agricole. Cette expérience repose sur la relation entre une organisation agricole, les services qui accompagnent le produit agricole et le touriste (excursionniste). La demande pour ce type de services est conçue dans une perspective d'agrément.

Branding

Ce terme caractérise davantage une sorte de pouvoir de la marque. Il consiste à installer une « culture », consistante et valorisante, qui racontera à ses destinataires, les consommateurs, les valeurs qu'il faut attribuer au produit qu'elle désigne en lui attribuant une personnalité forte et une identité unique.

Circuit court

Un circuit court est un circuit de distribution et un mode de commercialisation des produits agricoles s'exerçant soit par la vente directe du producteur au consommateur ou par la vente indirecte, où l'on ne trouve au maximum qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Comité consultatif agricole (CCA)

Formé de membres élus, trois agriculteurs et un citoyen, le CCA a comme mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il émet des avis au Conseil d'agglomération sur des demandes provenant de la CPTAQ.

Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Créée en 1978 lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la CPTAQ a pour mission de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. Elle assure la protection du territoire agricole et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu. Elle est chargée de prendre des décisions en ce qui concerne les demandes d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, entre autres pour le lotissement et pour l'aliénation d'un lot de même que pour l'inclusion d'un lot à la zone. Elle délivre des permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable et du gazon, surveille l'application de la LPTAA et conseille le gouvernement sur toute question relative à la protection du territoire.

Continuum ville-campagne

Projet-pilote élaboré dans les années 2000 sur le territoire de l'ancienne MRC de Champlain et actualisé lors des fusions en 2005. Ce projet, précurseur des PDZA, donnait au milieu un plan de travail pour assurer le développement agricole et agroalimentaire de la région. Il s'est voulu ambitieux et a fait le pari de s'attaquer directement à des défis d'ampleur ou à des problématiques fondamentales de développement agricole. Il a fait la promotion d'une nouvelle vision de développement davantage tournée vers une agriculture multifonctionnelle, adaptée aux réalités du territoire agricole et à son caractère périurbain.

Éco-Territoire 21

Le projet Éco-Territoire 21 est la résultante de l'imposition du REA sur le territoire. Il s'inscrit dans les efforts menés régionalement pour démontrer qu'il est possible de remettre en culture des terres, malgré les interdictions du REA, et ce, en minimisant les impacts sur l'environnement. Deux lots propriétés de la Ville de Longueuil sont visés par le projet.

Friche

Espace laissé à l'abandon temporairement ou définitivement à la suite de l'arrêt d'une activité agricole.

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Le PMAD définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité de la communauté métropolitaine de Montréal dans la perspective d'un aménagement et d'un développement durable du territoire métropolitain.

Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le REA est entré en vigueur le 14 juin 2002 et résulte d'un exercice de modernisation du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA). Le REA est venu introduire certaines dispositions particulières pour les municipalités localisées dans des bassins versants dégradés. Les bassins versants des rivières Richelieu et Saint-Jacques se trouvant, en partie du moins, sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, celle-ci fut donc assujettie à ce règlement.

L'article 50.3 du REA interdit de faire la culture de végétaux sur les terres qui n'étaient pas en culture en 2004. Parmi les exceptions au règlement se trouve les végétaux suivants : arbres, arbustes, bleuetières, canneberges, fraisiers, framboisiers et vignes.

Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Document de planification régionale définissant notamment les grandes orientations d'aménagement et les grandes affectations du territoire pour l'agglomération de Longueuil.

Villes liées

Villes constituant l'agglomération de Longueuil : Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

